

THE STATE OF LOUISIANA.— Parish of Assumption.

Succession of Jean Louis Labadie. By virtue of and in obedience to an order of sale to us directed by the honorable the 5th Judicial District Court of the State of Louisiana in and for the Parish of Assumption dated the 17th day of November 1854. We the undersigned auctioneers duly qualified in and for the Parish of Assumption. Will offer at public auction on Tuesday, the 26th day of December 1854 at 10 o'clock A. M. on the premises 9 miles below the village of Napoleonville the following described property belonging to the aforesaid succession to wit:

1. A sugar plantation situated in the Parish of Assumption on the right bank of Bayou Lafourche at about 9 miles below the village of Napoleonville, measuring twelve arpents and a half fronting on said Bayou [less the lots of ground situated on the upper limits of said sugar plantation belonging to Messrs. Francioni & Grazziani, Tras. Gautreau et Alexandre Gautreau, and two lots and a piece of land of one arpent fronting said Bayou by three in depth more or less belonging to said succession.] The lower seven arpents of said plantation having a depth of forty arpents & the upper five arpents and a half a depth of eighty arpents, bounded above by lands of the heirs of Joseph Gautreau & below by land of Antoine Fremin with all the buildings and improvements thereon.

2. Another tract of land situated in this Parish in the Bruly Labadie measuring one arpent and a quarter front by fourteen arpents in depth more or less with the lines opening bounded above and in front by lands of Dr. Dauserau and below by François Arsenan.

3. Another piece of land situated in the same Bruly measuring seven arpents front by fourteen in depth bounded above by land of Eugene Préjean and below by that of Edouard Lagrange being a part of the quarter of section No 11. T. 15 R. 14.

4. Another piece of land of fifty superficial arpents more or less bounded below by land of Evariste Hebert and adjoining the tract above mentioned, to be sold together with the above described piece of land No 3.

5. Another piece of land of one arpent fronting said Bayou Lafourche by a depth of three arpents more or less situated on the upper limit of said plantation bounded above by the lots of Messrs Francioni & Grazziani & below & back by lands of said succession.

6. A lot situated in the village of Labadieville in this Parish, measuring 90 feet front more or less on the road leading to Bruly Labadie by a depth of one hundred & seventy feet bounded towards the bayou by the lots of Francioni & Grazziani & towards the woods by the heretofore described lot belonging to said succession.

7. Another lot situated in the same place measuring 90 feet fronting on said road leading to Bruly Labadie by one hundred and seventy five feet deep, more or less bounded towards the bayou by the above described lot towards the woods by the lot of Ve Jean Gautreau & behind by a lot belonging to said succession.

- 80 Livey a negro man aged 40 years.
90 Firmin a mulatto man aged 40 years.
100 William aged 80 years.
110 William American a negro man aged 20 years.
120 Frank a negro man aged 30 yrs. Invalide.
130 Isaac a negro man aged 45 years.
140 Henry a negro man aged 45 years.
150 Charlet a negro man aged 35 years.
160 Ley a negro man aged 30 years.
170 André a negro man aged 25 years.
180 Jacques a negro man aged 25 years.
190 Ben a negro man aged 25 years.
200 Cesar a negro man aged 45 years.
210 Jean Baptiste a negro man aged 40 yrs.
220 Tom a negro man aged 25 years.
230 Bernard a negro man aged 80 years.
240 Babet aged 60 years.
250 Rachel a negro girl aged 25 years.
260 Phine a negro woman aged 35 years and her child aged 3 years.
270 Pauline aged 18 years.
280 Marie aged 80 years.
290 Marguerite a negro woman aged 30 years with her three children: Henriette aged 8 years, Juliette aged 5 years & Pierre aged 3 years.
300 Fanny a negro woman aged 30 years, with her two children; Agnes aged 5 years and Sarah aged 2 years.
310 Nine horses, nine males, eleven oxen, Cows, calves, hogs &c.
320 Farming utensils, carts, ploughs &c.
330 A carriage.
340 House hold furniture & kitchen utensils.

TERMS & CONDITIONS. For the sugar plantation the lands situated in Bruly Labadie & the slaves payable one tenth in March 1855 & the balance of the price in three equal instalments, one third, in each of the months of March 1856, 1857 & 1858 purchasers to furnish their notes, with good and solvent security in solido & by coupons.

payable to the order of Widow Jean Louis Labadie at the office of the Recorder of this Parish, with interest after maturity at the rate of 8 per cent per annum until paid secured by mortgage and vendors privilege affecting the property sold. For the piece of land of one arpent front by three deep above described in No 5 payable one half in March 1855 & the other half in March 1856 on the same conditions as the above described plantation.

For the two lots on the same terms and conditions as the plantation. For the moveable all sums under ten dollars payable cash, and all sums above ten dollars one half in March 1855 and the other half in March 1856. Purchasers furnishing their notes with security in solido with interest at the rate of eight per cent per annum after maturity.

The acts of sale to be passed by the Recorder of this Parish at the purchasers costs. TETE & BLANCHARD Auctioneers. Assumption this 18 November 1854.

VENTE DE SUCCESSION.

Succession de Marine Melançon Ve décedée de Jean Baptiste TEMPLET.

En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable la Cour du Cinquième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la Paroisse Assumption en date du 4 Decembre 1854, j'offrirai en vente publique sur les lieux à environ un mille au dessus du village de Napoleonville sur la rive gauche du bayou Lafourche le mercredi 10 Janvier 1855 à dix heures du matin les propriétés ci-après décriées appartenant à la susdite succession savoir:

1. Une habitation établie en sucrerie située en cette Paroisse sur la rive gauche du Bayou Lafourche à environ un mille et demi au dessus du village de Napoleonville mesurant 5 arpents de face au dit Bayou sur une profondeur de quarante arpents et la double concession y appartenant bornée en haut par la terre de Ursin et Eloi Melançon et en bas par la terre de Florentin Templet avec toutes les batises et améliorations qui s'y trouvent.
2. Victorin negre homme agé d'environ 29 ans.
3. Pierre negre homme agé d'environ 27 ans.
4. Hyppolyte negre homme agé d'environ 26 ans [estropié d'une jambe].
5. Célestin negre agé d'environ 26 ans.
6. Françoise negresse agée d'environ 60 ans.
7. Thalie negresse agée d'environ 45 ans.
8. Martine negresse agée d'environ 32 ans et ses deux enfants Adam agé de 5 ans et Victorine agée d'environ un an et demi.
9. Manette negresse agée d'environ 26 ans et ses deux enfants Annette agée d'environ 5 ans et Félicie agée d'environ un an et demi.
10. Six mulets, 4 chevaux, 3 bœufs de force et vaches et leurs veaux, une vache et 1 lot de cochons.

11. Une charette et un lot de charres 1 lot de lampes de sucrerie, écumeurs, cuillères couteaux à cannes etc.
12. Les meubles de ménage, la batterie de cuisine, un fusil, une montre en argent, un pendule &c.
Termes et Conditions.—La terre et les esclaves payables en quatre termes égaux un quart en Mars 1856, un quart en Mars 1857, un quart en Mars 1858 et le dernier quart en Mars 1859. Le mobilier pour toutes sommes au dessous de dix piastres payables en Mars 1855 et pour toutes sommes au dessus payable à moitié en Mars 1855 et l'autre moitié en Mars 1856, les acquereurs fournissant bonnes et solvables cautions à la satisfaction de l'administrateur de la dite succession avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves et toutes sommes non payées aux échéances porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'au paiement final. Paroisse Assumption le 9 Decembre 1854. A. F. HICKMAN, Sheriff.

VERANDAH CONTI RUE CONTI ENTRE LES RUES CHARTRES ET LEVEE. NILE-ORLEANS. MADAME GEORGES, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle vient de faire remettre à neuf et d'arranger, pour la plus grande commodité des personnes qui l'honorent de leur confiance, l'hôtel Verandah Conti Rue Conti 26 entre Chartres et Levee. Outre le grand nombre de chambres et de cabinets qui permet de recevoir 120 à 125 pensionnaires, on trouvera dans cet hôtel de vastes et confortables appartements pour familles. La manière dont cet établissement est tenu sous tous les rapports, les soins donnés aux voyageurs, et par dessus tout la qualité et le nouveauté des mets dont la table est fournie, aussi bien que les soins apportés à leur préparation, font espérer à Mme Georges qu'elle aura comme par le passé, le bienveillant patronage des citoyens de la Nlle-Orléans et de messieurs les habitants en général. Mme Georges profite de cette occasion pour annoncer que ses déjeuners sont de 8 heures à 9 heures et le dîner de 3 à 4 heures. Les chambres, y compris la pension sont aux prix suivants: \$ 1 par jour; — \$ 1 50 et \$ 2 par jour, suivant leur importance.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

Une terre mesurant trois arpents de face sur quarante de profondeur, située à environ sept milles de Donald-oville, avec une jolie maison de résidence, écuries, magasins et autres améliorations. Une tonnellerie en parfait ordre et achalandée depuis longtemps dépend de la propriété. Pour les conditions et plus amples renseignements s'adresser sur les lieux à M. P. Neitzeroff.

LIBRAIRIE

M. A. D. HARRISON, vient d'ouvrir à Thibodeaux, une librairie où l'on trouvera constamment toute sorte de livres classiques français et anglais ainsi que papiers à écrire de toutes qualités, papier à tapisserie, fourniture de bureaux. M. Harrison ne vend que pour du CASH, mais à des prix aussi réduits qu'à la Nouvelle-Orléans; il remplit dans le plus bref délai tous les ordres qu'on lui transmet.

AMADEO MOREL NOTAIRE PUBLIC ET JUGE DE PAIX NAPOLEONVILLE. ASSUMPTION.

VERANDAH CONTI RUE CONTI ENTRE LES RUES CHARTRES ET LEVEE. NILE-ORLEANS. MADAME GEORGES, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'elle vient de faire remettre à neuf et d'arranger, pour la plus grande commodité des personnes qui l'honorent de leur confiance, l'hôtel Verandah Conti Rue Conti 26 entre Chartres et Levee. Outre le grand nombre de chambres et de cabinets qui permet de recevoir 120 à 125 pensionnaires, on trouvera dans cet hôtel de vastes et confortables appartements pour familles. La manière dont cet établissement est tenu sous tous les rapports, les soins donnés aux voyageurs, et par dessus tout la qualité et le nouveauté des mets dont la table est fournie, aussi bien que les soins apportés à leur préparation, font espérer à Mme Georges qu'elle aura comme par le passé, le bienveillant patronage des citoyens de la Nlle-Orléans et de messieurs les habitants en général. Mme Georges profite de cette occasion pour annoncer que ses déjeuners sont de 8 heures à 9 heures et le dîner de 3 à 4 heures. Les chambres, y compris la pension sont aux prix suivants: \$ 1 par jour; — \$ 1 50 et \$ 2 par jour, suivant leur importance.

Etat de la Louisiane.—Paroisse Lafourche.— Cour du 5me District Judiciaire. Succession de Jacques Folsé. A tous ceux que ces présentes peuvent concerner: SACHEZ, que Jeudi le 25 Janvier 1855 à 10 heures A. M. une assemblée des créanciers de la susdite succession sera tenue par devant le Recorder de la dite Paroisse à son bureau dans la ville de Thibodeaux conformément à un ordre de la dite Cour afin de délibérer sur la manière la plus avantageuse de disposer des propriétés de la dite succession. Témoin J. L. Cole juge de la dite Cour ce 18 Decembre 1854. L. S. ALLAIN Greffier.

Etat de la Louisiane.—Paroisse Assumption.— Cour du 5e District Judiciaire. Succession de Clémence Simoneau. Attendu que Joseph Guillot a déposé au bureau du Greffier de cette Cour une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la dite succession. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer sous les dix jours les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait pas approuvée. Par ordre de la Cour. DESIRE LEBLANC Greffier. Assumption 18 Decembre 1854.

Etat de la Louisiane.—Paroisse Assumption.— Cour du 5e District Judiciaire. Succession de Clémence Simoneau. Whereas Joseph Guillot has petitioned the Court for letters of administration on the estate of the Clémence Simoneau. Notice is hereby given to all whom it may concern to show cause within ten days why the prayer of the said petitioner should not be granted. By order of the Court D. LEBLANC Ce. Assumption 18 Decembre 1854.

BOIS DE CYPRE DU MOULIN de M. James KANE. M. JAMES KANE prévient les habitants de Napoleonville et du Bayou Lafourche qu'il transporterà le bois dans le village trois fois par semaine, le mardi, le jeudi, et le samedi. Toute personne qui voudra contracter avec lui le rencontrera à Napoleonville les jours ci-dessus désignés. Il prévient également le public que son dépôt est situé vis-à-vis le magasin de M. Nathan Webster et que ce dernier est autorisé à traiter en son absence avec quiconque se présentera pour acheter.

DISPARU—de Labadieville, Samedi 30 Sep. 1854, un cheval créole, canel le rouge; ayant une bosse sur le côté gauche de la tête, appartenant à Joachim Boudreau. Une récompense libérale sera accordée à quiconque le ramènera à son maître.

Etat de la Louisiane.—Paroisse Assumption.— Cour du 5e District Judiciaire. Succession de Jacques Folsé. A tous ceux que ces présentes peuvent concerner: SACHEZ, que Jeudi le 25 Janvier 1855 à 10 heures A. M. une assemblée des créanciers de la susdite succession sera tenue par devant le Recorder de la dite Paroisse à son bureau dans la ville de Thibodeaux conformément à un ordre de la dite Cour afin de délibérer sur la manière la plus avantageuse de disposer des propriétés de la dite succession. Témoin J. L. Cole juge de la dite Cour ce 18 Decembre 1854. L. S. ALLAIN Greffier.

Etat de la Louisiane.—Paroisse Assumption.— Cour du 5e District Judiciaire. Succession de Clémence Simoneau. Attendu que Joseph Guillot a déposé au bureau du Greffier de cette Cour une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la dite succession. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer sous les dix jours les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait pas approuvée. Par ordre de la Cour. DESIRE LEBLANC Greffier. Assumption 18 Decembre 1854.

BOIS DE CYPRE DU MOULIN de M. James KANE. M. JAMES KANE prévient les habitants de Napoleonville et du Bayou Lafourche qu'il transporterà le bois dans le village trois fois par semaine, le mardi, le jeudi, et le samedi. Toute personne qui voudra contracter avec lui le rencontrera à Napoleonville les jours ci-dessus désignés. Il prévient également le public que son dépôt est situé vis-à-vis le magasin de M. Nathan Webster et que ce dernier est autorisé à traiter en son absence avec quiconque se présentera pour acheter.

DISPARU—de Labadieville, Samedi 30 Sep. 1854, un cheval créole, canel le rouge; ayant une bosse sur le côté gauche de la tête, appartenant à Joachim Boudreau. Une récompense libérale sera accordée à quiconque le ramènera à son maître.

A VENDRE. Aussi un negre agé d'environ 33 ans, bon negre de champ, bon domestique de maison et bon palefrenier. Pour plus amples renseignements, s'adresser sur les lieux au docteur D. MENG, on à nos bureaux.

A VENDRE. Deux habitations établies en sucrerie situées dans la paroisse St-Landry, en cet état sur le Bayou Courtableau et à quelques milles de la ville des Opelousas. 1. Une habitation de 1329 arpents de superficie, dont environ trois cents arpents sont maintenant en culture et environ cent arpents sont en bois abattus, le reste est en bois de bout. Cette habitation a une excellente sucrerie, purgerie, une machine à vapeur de Niles et Co ayant coûté \$ 5,000 une bonne maison de maître, écuries à nègres, magasins à maïs, écuries à chevaux, canes à nègres, four à vapeur, une machine à vapeur de Niles et Cie ayant coûté \$ 5,000, une bonne maison de maître, écuries à nègres, magasins à maïs, écuries à chevaux etc. L'équipage à 4 chaudières, montée le purgerie peut contenir environ 200 boucauts de sucre, toutes les batises sont neuves, ainsi que la terre. 2. Une autre habitation de 550 arpents de superficie dont 200 arpents sont maintenant en culture et environ 50 arpents sont en bois abattus, le reste en bois de bout; cette habitation a une excellente sucrerie, purgerie, une machine à vapeur de Niles et Cie ayant coûté \$ 5,000, une bonne maison de maître, écuries à nègres, magasins à maïs, écuries à chevaux etc. L'équipage à 4 chaudières, montée le purgerie peut contenir environ 200 boucauts de sucre, toutes les batises sont neuves, ainsi que la terre. Ces habitations sont situées sur la rivière Courtableau, cour d'eau navigable communiquant avec le Mississippi ayant des bateaux à vapeur passant presque tous les jours devant ces habitations. Elles se trouvent à cinq milles du chemin de fer des Opelousas. Les deux habitations se joignent, il y a près de ces habitations 100 arpents de terre à vendre. Ces habitations doubleront de valeur aussitôt que le Rail Road sera fini, chaque sucrerie est assurée pour \$ 10,000. Le coton vient parfaitement et si un planteur cotonnier voulait les acheter, le vendeur s'engage à reprendre chaque mouline à vapeur pour \$ 3,000. La paroisse St-Landry ayant beaucoup de cotonniers à partir du mois de Novembre, on trouve facilement beaucoup de nègres à louer. On vendra ces habitations ensemble ou séparément à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit moyennant l'intérêt du jour de la vente et des sécurités à la satisfaction du vendeur. Pour de plus amples renseignements s'adresser à MM. Lobit et Charpentier à la Nlle-Orléans ou à A. F. Hickman à Napoleonville Paroisse Assumption.

PARTIS MARRONS — De l'habitation de Madame Landry Landry les nègres suivants: PRESTON, agé d'environ 23 ans, belle taille, ayant reçu un coup de fusil sur un des deux mollets, ayant une cicatrice sur la poitrine. STEVEN, negre ragot, ayant de longs cheveux tressés lorsqu'il est parti marron yeux rouges, agé d'environ 32 ans, ayant sur le dos plusieurs marques du fouet. PURNEY, beau negre, dents très blanches, portant de la barbe quand il est parti marron, agé d'environ trente ans. Si ces nègres, ou quelqu'un d'entre eux, se trouvent égarés dans quelque geôle de la Louisiane, la sheriff de la paroisse où cela pourrait advenir, est instamment prié d'en donner avis à nos bureaux.

CHARRON-CARROSSIER, FOR GERON.—ARMES. FRANCOIS GENTRY, établi à Paincourtville sur la manche du Brûlé Saint-Vincent, près l'église.

A VENDRE. A des conditions avantageuses un moulin à sucre tout en fer, d'une belle puissance, d'une manufacture anglaise, en parfait ordre et garanti sous tous les rapports. S'adresser à ALBERT HARDOUIN Ire habitation au dessus du séminaire

raissait comme un songe. Elle s'évanouissait comme une vapeur argentée dans le clair-obscur de l'arrière-boutique; je me tenais donc là, immobile, retenu par mon souffle, imposant silence aux battements de mon cœur, quelquefois à genoux implorant ma lée dans le silence, envoyant vers elle les brûlantes aspirations d'une âme que son essence magique devait pénétrer et entendre. Parfois j'imaginai voir mon esprit et le sien voltiger enlacés dans un de ces rayons de poussière d'or que le soleil de midi infiltrait dans la profondeur étroite et anguleuse de la rue. Je m'imaginai voir partir de son œil limpide comme l'eau qui coule sur la mousse, un trait brûlant qui m'appellait tout entier dans son cœur. Je restai là tout le jour, égaré, absurde, ridicule; mais exalté, mais amoureux, mais jeune! mais inondé de poésie et m'associant personnellement aux mystères de ma pensée et ne sentant jamais mes élan entravés par la crainte de tomber dans le mauvais goût, n'ayant que Dieu pour juge et pour confident de mes rêves et de mes extases. Puis, quand le jour finissait, quand la pâle Cora fermait sa fenêtre et tirait son rideau j'avais mes livres favoris et je

la retrouvais sur les Alpes avec Manfred, chez le professeur Spallanzani avec Nathanaël, dans les cieux avec Oberon. Mais, hélas! ce bonheur ne fut pas de bien longue durée. Jusque-là personne n'avait découvert la beauté de Cora; j'en jouissais tout seul. Elle n'était comprise et adorée que par moi. La contagion fantastique, en se répandant parmi les jeunes gens de la ville, jeta un trait de lumière sur la romantique bourgeoise. Un impertinent bachelier s'avisa un matin, en passant devant ses fenêtres, de la comparer à Aune de Gierstern, la fille du brouillard. Ce mot fit fortune: on le répéta au bal. Les inspirés de l'endroit remarquèrent la danse molle et aérienne de Cora. Un autre génie de la société la compara à la reine Mab. Alors, chacun voulant faire montre de son érudition, apporta son épithète et sa métaphore, et la pauvre fille fut écrasée à son insu. Quand ils eurent assez profané mon idole avec leurs comparaisons, ils l'entourèrent, ils l'accablèrent de soins et de madrigaux, ils la firent danser jusqu'à l'extinction des quinquets, ils ne la rendirent le lendemain fatiguée de leur esprit, ennuyée de leur babillage, flétrie de leur admi-

ration; et ce qui acheva de me briser le cœur, ce fut de voir apparaître à la fenêtre le profil arondi et jovial d'un gros étudiant en pharmacie à côté du profil grec et délié de ma sylphide. Pendant bien des matins et bien des soirs, je vins derrière le rideau mystérieux essayer de combattre le charme que mon odieux rival avait jeté sur la famille de l'épicier. Mais en vain j'invoquai l'amour, le diable et tous les saints, je ne pus écarter sa maligne influence. Il revint, sans se lasser, tous les jours s'asseoir à côté de Cora, dans l'embrasement de la fenêtre, et il lui parlait. De quoi osait-il lui parler, le malheureux? La figure impénétrable de Cora n'en trahissait rien. Elle semblait écouter ses discours sans les entendre, et à l'imperceptible mouvement de ses lèvres, je devinais quelquefois qu'elle lui répondait froidement et brièvement comme elle avait l'habitude de le faire, et puis la conversation semblait languir. Le couple contrainct et ennuyé étouffait de part et d'autre des baillements silencieux. Cora regardait tristement son livre fermé sur la fenêtre et que la présence de son adorateur l'empêchait de continuer. Puis elle appuyait son coude sur le pot de giroflées et le

mention sur la paume de sa main, et le regardant d'un regard fixe et glacial, elle semblait étudier les fibres grossières de son organisation morale au travers de la loupe de maître Floh. Après tout, elle supportait ses assiduités comme un mal nécessaire: car au bout de six semaines, l'apprenti pharmacien conduisit la belle Cora au pied des autels, où ils reçurent la bénédiction nuptiale. Cora était admirablement chaste et sévère sous son costume de mariée. Elle avait l'air calme, indifférent, ennuyé comme toujours. Elle traversa la foule avide d'un pas aussi mesuré qu'à l'ordinaire, et promena sur les curieux ébahis son regard sec et scrutateur. Quand il rencontra ma face terne et flétrie, il s'y arrêta un instant et sembla dire: Voici un homme qui est incommodé d'un catarrhe ou d'un mal de dents. Pour moi, j'étais si désespéré, que je sollicitai mon changement. Mais je ne l'obtins pas, et je restai témoin du bonheur d'un autre. Alors je pris le parti de tomber malade, ce

qui me sauva du désespoir, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas. Si dégoûté qu'on soit de la vie, il est certain que, lorsque la fatalité nous y retient malgré nous, la faiblesse humaine ne peut s'empêcher de remercier secrètement la fatalité. La mort est si laide qu'aucun de nous ne la voit de près sans effroi. Bien magnanimes sont ceux qui enfoncent le rasoir jusqu'à l'arterie carotide, ou qui avalent le poison jusqu'au fond de la coupe. (Je dis la coupe, parce qu'il n'est pas séant et presque impossible de s'empoisonner dans un vase qui porte un autre nom quelconque.) Oui, le proverbe d'Esop est la sagesse des nations. Nous aimons la vie comme une maîtresse que nous convoitons encore avec les sens, après même que toute estime et toute affection pour elle sont éteintes en nous. Le soir où je vis un prêtre et un médecin convenablement graves à mon chevet, je ne pus la force de m'enquérir vis-à-vis de moi-même de ce que j'en ressentais de joie ou de peine. GEORGES SAND. (La suite au prochain numéro.)